

**COM05**Pour diffusion **IMMÉDIATE**

## **La Ville de Châteauguay met fin aux frais de retard à la Bibliothèque Raymond-Laberge**

**Châteauguay, le 15 février 2022** – Dans le cadre du processus d’adoption du budget 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a pris la décision d’abolir les frais de retard à la Bibliothèque Raymond-Laberge. Cette mesure est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Châteauguay emboîte le pas aux 475 autres bibliothèques publiques québécoises qui ont adhéré, au cours des dernières années, au mouvement international « Fine Free Library » né aux États-Unis.

### **La culture et le savoir pour tous**

Puisque les frais de retard représentent un frein à la fréquentation de la bibliothèque, par cette démarche, la Ville de Châteauguay a posé un geste concret afin que tous les citoyens, mais plus particulièrement les clientèles en situation de vulnérabilité, puissent pleinement bénéficier d’un accès universel à la culture, au savoir et à l’éducation.

Les usagers sont toutefois invités à rapporter leurs documents à la date d’échéance prévue afin que les autres usagers puissent aussi bénéficier des documents. Les frais pour les documents perdus ou détériorés demeurent.

L’abolition des frais de retard est appuyée par [l’Association des bibliothèques publiques du Québec](#).

Pour en savoir plus sur la programmation et les services offerts par la bibliothèque Raymond-Laberge, consultez la section relative à la Bibliothèque sur le site web de la Ville au [www.ville.chateauguay.qc.ca/bibliotheque/accueil/](http://www.ville.chateauguay.qc.ca/bibliotheque/accueil/).

- 30 -